



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public

DECISION n°2023-114 du 07/08/2023
Marché inférieur à 25 000 € H.T.
Confection et installation de rideaux occultant pour l'école communale

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant qu'il convient d'installer des rideaux occultant à l'école communale,

Considérant la négociation de gré à gré avec l'entreprise EURL LE TAPISSIER domiciliée 39 C bis rue du centre 17570 SAINT-AUGUSTIN

DECIDE,

- De retenir le devis 23/360 de l'entreprise EURL LE TAPISSIER domiciliée 39 C bis rue du centre 17570 SAINT-AUGUSTIN pour un montant H.T de 1411.55 € concernant la confection et l'installation de rideaux occultant.
- Dit que des crédits sont inscrits à l'opération 89 – Groupe scolaire au budget primitif en cours.

Notification/publication du 08/08/2023
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230807-2023_114DEC -06

Reçu le 08/08/2023

